

Les principaux résultats

Département du Morbihan

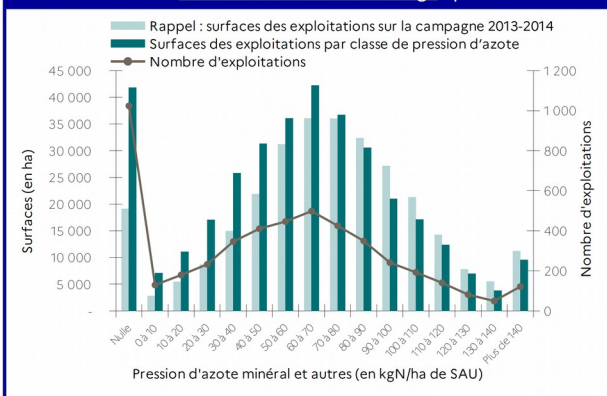
Juillet
2023

Nombre de déclarants produisant ou épandant de l'azote dans le département	5 273
Nombre de déclarants PAC ayant des terres dans le département en 2022 qui ont déclaré leurs flux d'azote	4 873
Part des déclarants de la PAC 2022 qui ont déclaré leurs flux d'azote	92,8 %
Surfaces déclarées à la PAC en 2022 dans le département associées à une déclaration de flux d'azote	350 715 ha
Part des surfaces déclarées à la PAC en 2022 associée à une déclaration de flux d'azote	96,9 %
Pression d'azote issu d'effluents d'élevage	100,5 kgN/ha de SAU
Pression d'azote non issu d'effluents d'élevage (minéral, boues de station, produits normés ou homologués...)	61,0 kgN/ha de SAU
Pression d'azote total épandu	161,5 kgN/ha de SAU
Valeur de référence	181,1 kgN/ha de SAU

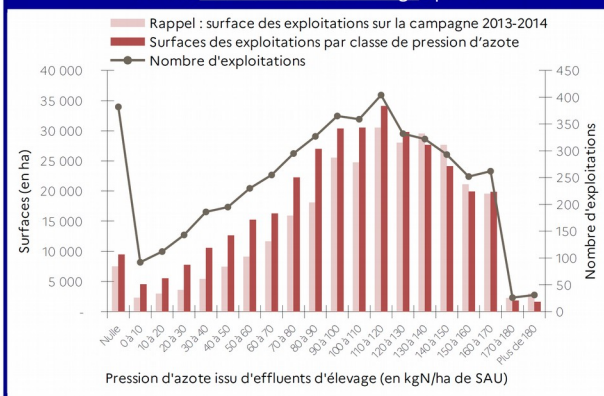
DÉCLARATIONS DE FLUX D'AZOTE

CAMPAGNE 2021 - 2022

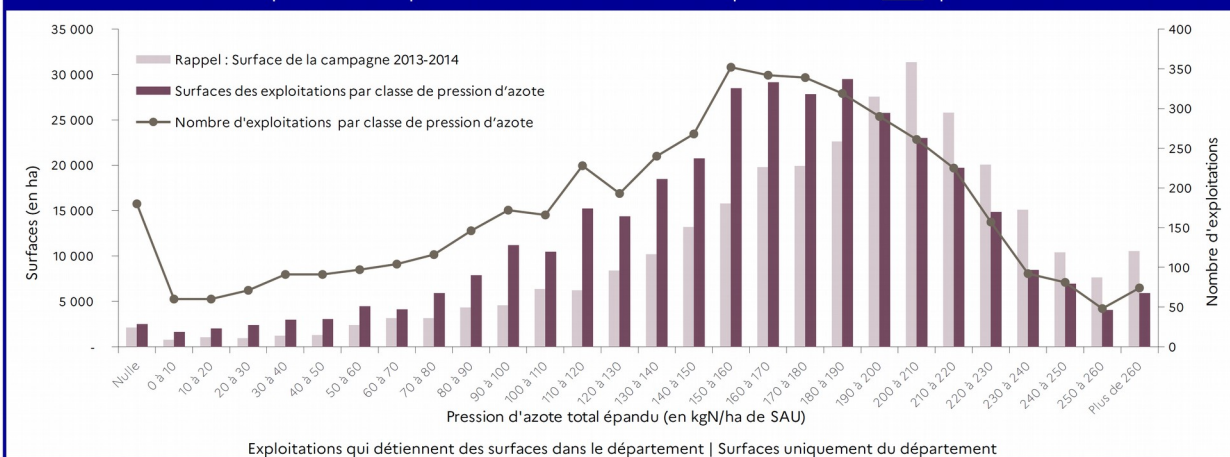
Répartition des exploitations et des surfaces selon leur pression d'azote non issu d'effluents d'élevage épandu

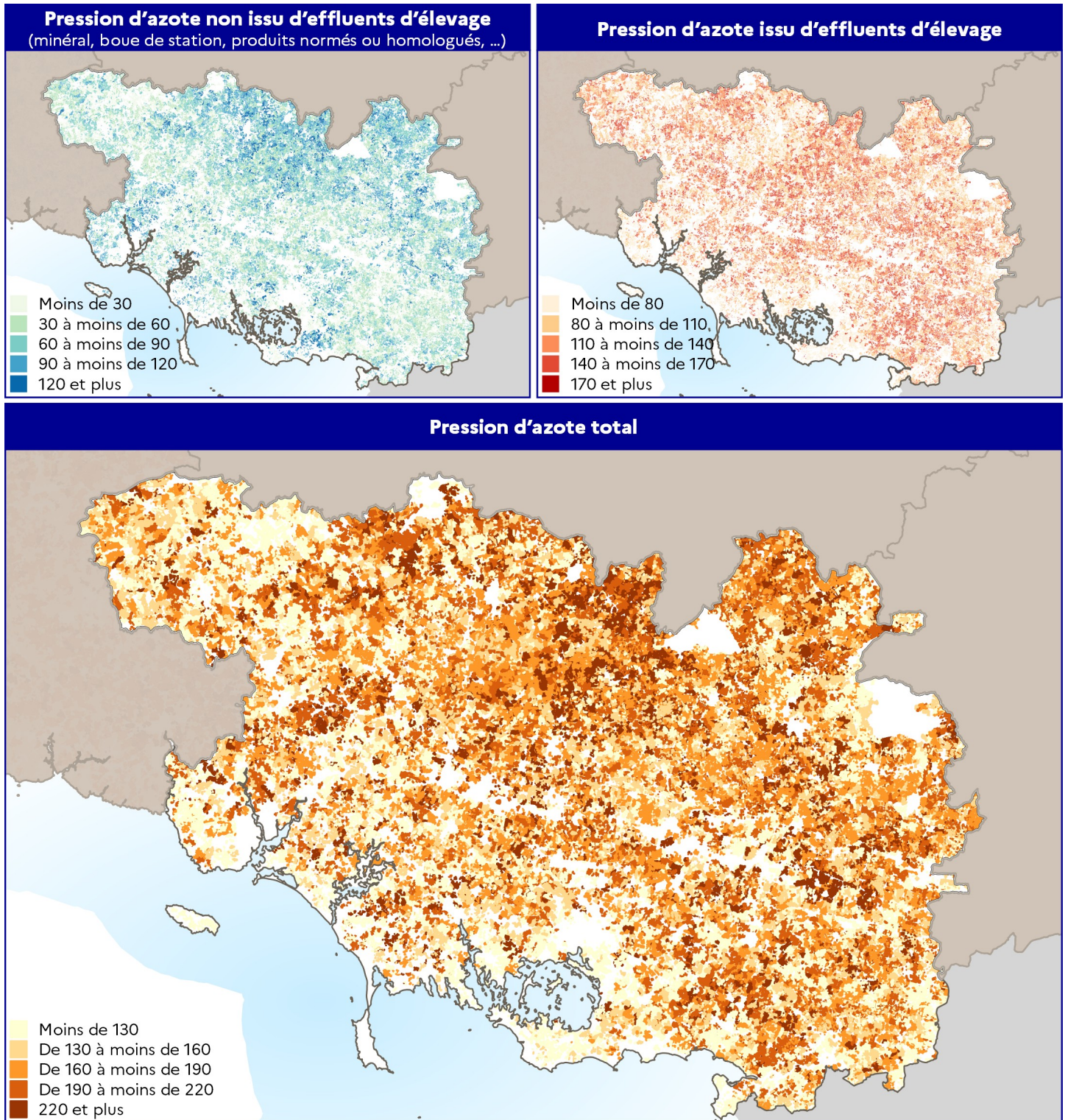


Répartition des exploitations et des surfaces selon leur pression d'azote issu d'effluents d'élevage épandu



Répartition des exploitations et des surfaces selon leur pression d'azote total épandu





Réalisation : Draaf Bretagne/Srise/CD

Sources : ASP/RPG 2022 - DFA 2021-2022

Méthodologie

Afin de cartographier l'azote épandu sur la zone de surveillance correspondant au département, les déclarations de flux d'azote des exploitations agricoles ont été rapprochées des déclarations des surfaces de la PAC 2022. Pour chaque déclaration d'azote, une pression à l'exploitation a été déterminée conformément à l'arrêté du 7 mai 2012 (azote produit par les animaux auquel on ajoute les apports d'azote – minéraux ou apports extérieurs – auquel on soustrait les traitements et les exports en prenant en compte les effets de stockage). Les quantités obtenues ont ensuite été réparties dans les départements au prorata des surfaces exploitées dans chaque département. Seules les déclarations valides ont été prises en compte.

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan
 1 allée du Général Le Troadec
 BP 520 – 56019 VANNES CEDEX
 Téléphone 02 97 68 12 00
 Courriel : ddtm@morbihan.gouv.fr